

EVENEMENT



Le livre ne passe plus comme une lettre

à La Poste

Les tarifs postaux qui permettaient des envois de livres à moindre coût disparaissent progressivement. Alors que le contrat de plan Etat/La Poste arrive à son terme, les professionnels réclament un tarif spécifique pour le livre. Embarrassée, La Poste se dit ouverte aux discussions.

*b*onjour, à quels tarifs puis-je envoyer ce roman? » Au guichet de La Poste, une femme pèse l'ouvrage, propose deux solutions. L'enveloppe « Poste livre » à 5,62 euros, ou le tarif lettre à condition d'emballer soi-même le livre. Derrière elle, une femme la rappelle à l'ordre: « Il y a une réglementation pour les livres, il faut les envoyer au tarif colis. » En théorie, les tarifs lettre peuvent s'appliquer à des plis pesant jusqu'à 3 kg. Mais, en pratique, c'est le Colissimo qui doit être utilisé. 6,30 euros d'envoi pour ce livre de



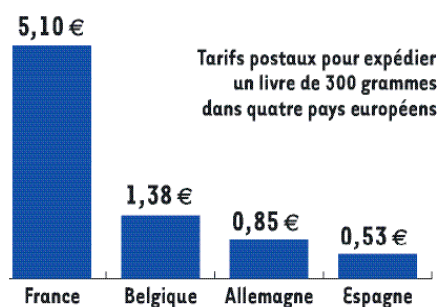
Le livre se trouve dans cette situation paradoxale que son envoi en France en Colissimo revient plus cher que son envoi à l'étranger.

Le Coli-éco, tarif économique pour l'envoi de colis, a lui aussi disparu. Et le livre n'est plus considéré comme une lettre, mais comme un colis. Une note interne de La Poste diffusée en janvier dernier, et dont *Livres Hebdo* a eu connaissance, le rappelle : « La directive postale européenne stipule dans son article 2 alinéa 7 que "les livres, catalogues, journaux et périodiques ne sont pas considérés comme des envois de correspondance". Ainsi le livre est considéré comme une marchandise et ne peut être recheminé comme une lettre. » Et de recommander d'« accepter uniquement au régime colis les dépôts de marchandises tant au national qu'à l'international ». De quoi inquiéter les éditeurs, qui ont signé en masse une pétition réclamant un tarif préférentiel pour le livre (1).

Guichetier arrangeant. Certes, les pratiques divergent d'un bureau de poste à l'autre, et un livre peut très bien encore passer comme une lettre, pour peu que l'expéditeur tombe sur un guichetier arrangeant ou ignorant encore la directive, ou qu'il affranchisse lui-même ses envois sur les machines prévues à cet effet. Mais le livre se trouve dans cette situation paradoxale que son envoi en France en Colissimo revient plus cher que son envoi à l'étranger, soumis à des tarifs spécifiques établis dans le cadre de l'Union postale universelle et liés à une politique d'aide à la diffusion de la culture française (2,47 euros pour 1 kg vers les pays européens).

Cette harmonisation des tarifs, que minimise La Poste (voir p. 8), touche non seu- >>>

DES TARIFS QUI VARIENT DE 1 À 10



France : les tarifs

Colissimo jusqu'à 500 g	5,10 €
Poste livre jusqu'à 1 kg	5,62 €
Colissimo jusqu'à 1 kg	6,30 €
Colissimo jusqu'à 3 kg	8,10 €
Colissimo jusqu'à 10 kg	14,50 €

Source : laposte.fr; deutschepost.de; correos.es; post.be.

Soumises aux mêmes directives européennes, les postes des pays voisins n'en affichent pas moins des régimes différents. L'Allemagne, où la Deutsche Post est majoritairement privatisée, et l'Espagne ont mis en vigueur des tarifs spécifiques pour le livre. En Belgique, les envois d'ouvrages se font au tarif lettre.

Y A-T-IL UN SALUT HORS DE LA POSTE ?

Cheyne éditeur envoie aussi ses livres via un transporteur.

Editeur de poésie, Cheyne diffuse et distribue lui-même ses livres depuis 25 ans. Ce choix a amené Jean-François Manier, qui dirige Cheyne avec Martine Mellinette, à étudier toutes les possibilités d'expédition des ouvrages.

« Nous avons longtemps utilisé le sac postal de librairie, même si La Poste ne voulait pas en faire la publicité, raconte-t-il. C'était imbat- table au niveau prix, mais très lent. Et il y avait beaucoup de pertes à cause des sacs qui s'ouvraient. » L'épisode *Matin brun* de Franck Pavloff en 2002, vendu à près d'un million d'exemplaires, décide Jean-François

Manier à chercher une autre solution. « A cette période, nous avons été le premier client de La Poste en Haute-Loire, raconte-t-il. Les directeurs départemental et régional sont venus nous voir, nous en avons profité pour discuter des prix. Mais nous n'avons jamais pu obtenir ce que nous voulions : le remboursement des nombreux colis perdus ! » Aujourd'hui, si l'éditeur passe toujours par la voie postale pour ses envois inférieurs à 500 g, pour les autres, il

fait appel à un transporteur privé spécialisé dans les petits colis, Exapaq, lequel est, depuis 2006, détenu par Geopost, une filiale... du groupe La Poste. « Nous avons mis des mois à négocier les tarifs. Exapaq est très fiable, j'ai accès au suivi précis des colis, 90 % des livraisons sont assurées à J + 1, le reste à J + 2. Quelqu'un vient chez nous tous les jours de la semaine prendre les envois. » Toutefois, dit-il, « ce n'est pas la solution idéale. Et dans un esprit de service public, je suis solidaire des éditeurs qui demandent un tarif postal spécifique ».

C. A.



CHEYNE ÉDITEUR

J.-F. Manier.

638 g et 600 pages qui coûte 24 euros, soit plus du quart du prix du livre.

Depuis quelques années, dans un contexte européen de libéralisation des services postaux, les tarifs postaux utilisés pour l'envoi de livres à moindre coût disparaissent progressivement. Le sac postal de librairie (5 euros les cinq premiers kilos, puis 0,90 euro par kg supplémentaire), que les éditeurs autodistribués utilisaient fréquemment, n'est plus disponible dans la plupart des guichets pour les envois en France, même si La Poste dément la suppression de cette prestation (voir p. 8).

LA POSTE EMBARRASSÉE

Jean-Paul Forceville, directeur des relations extérieures du groupe La Poste, affirme que les tarifs n'ont pas changé. Il souhaite instaurer le dialogue avec les professionnels du livre.

Livres Hebdo – Le livre est victime de l'harmonisation de vos tarifs. Que proposez-vous pour que votre politique tarifaire ne soit pas un handicap pour la diffusion du livre ?

Jean-Paul Forceville – Ce qui provoque notre stupéfaction face à votre question, c'est que rien n'a changé. Certes, le Coli-Eco n'est plus proposé aux guichets, mais parce que les besoins des clients ont évolué vers davantage de suivi de leurs envois. Quant au sac postal de librairie, je vous affirme qu'il existe encore. Cette prestation n'est peut-être pas toujours offerte comme elle le devrait, et il est possible que certains bureaux de poste ignorent son existence, car ce n'est pas un service grand public. Recadrons bien les choses : l'acheminement du livre ne fait

pas, en France, l'objet d'une protection particulière dans le cadre du service universel du courrier et du colis. Le transport de marchandises est soumis à la concurrence, et nos tarifs ne doivent pas la perturber. Vous conviendrez avec moi que le livre est une marchandise, en tout cas qu'il ne répond pas à la définition d'une correspondance. Toute une couche de réglementations, l'Union postale universelle, les directives européennes, la loi du 25 mai 2005 sur la régulation des activités postales qui a transposé les deux directives européennes dans le droit français, nous imposent de le considérer comme une marchandise. Cela dit, il faut qu'avec les professionnels du livre La Poste organise une réunion prochaine

ment pour mettre les choses à plat, expliquer et chercher des solutions. Il est hors de question pour La Poste de se désintéresser de ce domaine et de ne pas continuer à travailler avec eux. Elle a des contraintes qu'il faut expliquer et à l'intérieur desquelles il faut voir ce qui peut être fait.

Est-il normal que l'envoi d'un livre en France par Colissimo revienne plus cher qu'un envoi à l'étranger ?

Il est possible qu'un certain nombre de règles de l'Union postale universelle nous amènent à une tarification particulière à l'international. Mais on ne parle pas du même type de prestation. Il faudrait comparer avec le Colissimo international ou le Chronopost, qui assurent aussi le suivi des colis.

L'Allemagne et l'Espagne ont adopté des tarifs spécifiques pour le livre. Les écarts sont considérables avec ceux pratiqués en France. Pourquoi ce qui est possible dans ces pays européens ne le serait-il pas en France ?

Ce n'est pas nous qui fixons les règles et obligations du service universel mais l'Etat. Le livre ne fait pas l'objet d'un traitement spécifique postal dans le cadre du service universel qui est pourtant l'un des plus larges d'Europe. Il se peut que certains pays, pour certaines raisons, aient intégré des dispositifs pour le transport de livres. Mais nous ne pouvons pas déroger aux règles françaises telles qu'elles sont écrites. Si elles bougent, nous bougerons.

PROPOS RECUEILLIS PAR C. A.

>>> lement les particuliers, mais aussi les maisons d'édition qui négocient pourtant des contrats pour leurs services de presse, les libraires qui font de la vente en ligne, et surtout les éditeurs qui s'autodistribuent et se voient lourdement pénalisés. Parce que le transport est de plus en plus coûteux. Mais aussi parce que les libraires peuvent être dissuadés de commander leurs livres. Comme l'explique Benoît Bougerol, président du Syndicat de la librairie française, « beaucoup de petits éditeurs nous demandent de prendre en charge une partie importante des frais de transport. Cela nous conduit à vendre leurs livres à prix coûtant, voire à perte ». La Poste propose pourtant des tarifs négociés pour les entreprises, sur la base du volume et du poids des envois. « Mais ils ne sont pas faits pour les petits éditeurs, dont les volumes d'envois sont insuffisants et trop fluctuants pour en bénéficier », souligne Daniel Delort, qui dirige les éditions L'Atelier du gué et publie la revue *Brèves*.

Service public. C'est lui qui a lancé en février la pétition demandant « à l'Etat, aux ministères concernés et à la direction de l'entreprise publique La Poste de créer un tarif préférentiel pour les livres et les revues (indépendamment, pour celles-ci, de l'attribution ou non, d'un numéro de commission paritaire),



« Cela dépasse le ministère de la Culture et pose la question du budget, forcément de plusieurs centaines de millions d'euros. »

afin de garantir pour demain la diversité culturelle et la libre circulation des idées » (2). L'éditeur précise : « Nous souhaitons que ce tarif préférentiel soit inscrit dans les missions de service public de La Poste. D'une part, pour éviter que ce tarif soit soumis à des négociations et à des fluctuations ; d'autre part, pour qu'aucune structure n'en soit exclue. »

A ce jour, la pétition a recueilli plus de 7 000 signatures, dont celles de nombreux professionnels du livre : 352 libraires, 88 librairies, 332 bibliothécaires, 89 documentalistes, 782 éditeurs, 749 auteurs. La mobilisation s'organise à travers une « Coordination des indépendants », structure informelle créée mi-avril par des signataires. Ceux-ci ont alerté différents députés. Pendant les sessions parlementaires d'été, Nicolas Dupont-Aignan, député de l'Essonne, et Jean-Paul Du-

pré, député de l'Aude, ont interpellé le gouvernement sur ce sujet en posant chacun une question écrite à la ministre de la Culture. Des questions qui sont pour l'instant restées sans réponse.

A la Direction du livre et de la lecture, du ministère de la Culture, Guillaume Husson, chef du département économie du livre, examine le dossier. « Si les tarifs postaux augmentent, les coûts du transport en général augmentent et cela porte préjudice à la circulation du livre, aux éditeurs, aux libraires », dit-il. Nous sommes alertés à ce sujet depuis bien longtemps, avant le lancement de la pétition. Mais cela dépasse le ministère de la Culture et pose la question du budget, forcément de plusieurs centaines de millions d'euros. Ce n'est pas le ministère de la Culture qui pourra imposer le tarif postal. Nous menons un travail de sensibilisation auprès de La Poste et de Bercy, pour leur expliquer les spécificités du secteur. Il n'y a pas de porte fermée. »

Syndicats. Le Syndicat national de l'édition, à qui la pétition a été transmise pendant l'été, n'a pas encore pris position à ce sujet. Mais les tarifs postaux sont inscrits au programme de travail de la Commission économique du SNE. Le SNE rappelle que, avec le Syndicat de la librairie française, il a mis en route en juin Calibre, une plate-forme de dis-

tribution sans stockage destinée aux petits éditeurs. Du côté du SLF, le président Benoît Bougerol vient de signer la pétition au nom du syndicat. Et attire aussi l'attention sur Calibre. « Depuis quelque temps, de manière insidieuse, dans les guichets on répond que le sac postal de librairie n'existe plus, note-t-il. Il serait logique que La Poste n'abandonne pas une politique tarifaire qu'elle avait. Le syndicat soutient à 100 % les petits éditeurs, et rappelle que nous participons à Calibre, qui est aussi une solution de distribution que je trouve adéquate. Cela dit, Calibre ne dédouane pas La Poste de toutes ses responsabilités envers les éditeurs. »

Pour la Coordination des indépendants, Calibre ne règle pas tout. Selon Joël Faucillon, fondateur du site Internet Lektécriture.com et membre de la Coordination, « c'est un projet nécessaire à la librairie et à la présence des éditeurs indépendants en librairie. Mais il a besoin de La Poste pour fonctionner, et beaucoup de petits éditeurs, notamment de province, pourraient l'intégrer si les frais d'acheminement des livres vers Calibre n'étaient pas aussi élevés à cause de ces tarifs postaux ».

Gratuité du port. Pour beaucoup, d'ailleurs, le sujet dépasse largement celui de la distribution des petits éditeurs. Le contentieux sur la gratuité des frais de port qui oppose le SLF aux sites de vente en ligne Alapage et Amazon (3) a contribué à attirer l'attention sur les tarifs postaux. Pour Eric Floury, de la librairie Flouryfrères à Toulouse : « Les deux questions, celle des frais de port sur Internet et celle du tarif postal pour le livre, si elles sont distinctes, sont indissolublement liées. Les combats juridiques peuvent durer deux, trois ans. Autant qu'il y ait un règlement le plus rapidement possible pour établir, par décision politique, un tarif préférentiel extrêmement attractif pour le livre. Cela réglerait aussi bien le problème des envois des éditeurs et celui des libraires par rapport aux sites comme Alapage, Amazon, car la différence entre les frais serait alors minime. Tout le monde serait sur un pied d'égalité et en profiterait, les gros comme les petits, les éditeurs comme les libraires et les sites de vente en ligne. Pour moi, ce combat pour le tarif postal pour le livre est de la même importance que celui pour le prix unique. »

Alors que le contrat de plan 2003-2007 entre La Poste et l'Etat, qui définit les grandes orientations de l'activité de La Poste, arrive à son terme, la Coordination des indépendants accroît sa pression, et trouve un relais auprès des syndicats de postiers. D'ici à la fin du mois, elle devrait remettre la pétition au ministère de la Culture et à celui de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, qui est le ministère de tutelle de La Poste à travers Hervé Novelli, secrétaire d'Etat chargé des entreprises et du commerce extérieur.

CATHERINE ANDREUCCI

(1) Le texte de la pétition est disponible sur le site Internet <http://www.cynthia3000.info/petition/index.php?petition=3>

(2) Voir LH 691 du 25.5.2007, p. 56, et LH 678 du 23.2.2007, p. 64.

(3) Voir LH 692 du 1.6.2007, p. 56, et LH 698 du 24.8.2007, p. 92.



« Pour moi, ce combat pour le tarif postal pour le livre est de la même importance que celui pour le prix unique. »

LIBRAIRIE. Avec Internet, les libraires utilisent davantage eux aussi les services postaux.

Deux poids, deux mesures

Avec le développement des ventes en ligne, les libraires recourent de plus en plus aux services de La Poste et sont donc concernés par la question de ses tarifs. Selon leurs volumes d'envois, ils optent pour des formules différentes.

Les grandes librairies qui ont un site de vente en ligne négocient des accords avec La Poste pour envoyer leurs commandes. Ainsi, Mollat (Bordeaux) confie la totalité de ses commandes à La Poste. « Tout passe par la formule du Colissimo Access qui autorise le dépôt des commandes directement dans la boîte aux lettres du destinataire. Sur la base des chiffres d'envois de l'année passée, les tarifs sont négociés une fois par an avec un responsable régional de La Poste », explique Franck Ferrière, directeur de la librairie. Sans préciser de chiffres, il estime que ses tarifs se situent dans la même frange que ceux de Fnac.com.

Chez Sauramps, les frais postaux bénéficient aussi d'accords négociés de manière globale sur la base des envois liés aux commandes du site...

et aux achats des collectivités transitant par La Poste. « Le contrat repose sur la base d'un engagement de volume... à la tonne! » explique l'un des responsables, en précisant : « En fonction du poids des envois, il y a des tarifs de base sur lesquels nous négocions des remises. Nous avons une machine à affranchir équipée d'un logiciel qui comptabilise les envois. Les colis préparés et affranchis sont relevés tous les jours de la semaine par La Poste. » Idem chez Mollat où un postier passe chaque jour, à 15 heures.

Marketplace. Dans les librairies qui n'ont pas de site de vente mais qui pratiquent des envois plus ou moins réguliers, du fait par exemple de leur présence sur des Marketplaces, contrats et négociations sont rares. Comme chez Vent d'Ouest (Nantes), présent sur le Marketplace d'Amazon depuis près d'un an. La librairie annonce l'envoi de 6 000 commandes... en dehors de tout tarif négocié.

CLARISSE NORMAND



Dans un centre de tri des paquets, La Poste.